

LISTE DES PRESTATION ET BARÈME DE BASE DES COMMISSIONS OU HONORAIRES DE L'AGENCE ALSIMMO

GESTION

Honoraires sur gestion courante par lots principal :

La rémunération du mandataire est fixée à 6% HT soit **7,2% TTC** pour une gestion comprenant entre 1 et 9 lots.

La rémunération du mandataire est fixée à 5% HT soit **6% TTC** pour une gestion comprenant 10 à 25 lots principaux lots principaux ou plus.

La rémunération du mandataire est fixée à 4% HT soit **4,8% TTC** pour une gestion comprenant 25 lots principaux ou plus.

Honoraires sur travaux :

La rémunération du mandataire est fixée à 3,00 % HT sur les montants des travaux, soit **3,60 % TTC** à la charge du mandant.

Ces honoraires ne s'appliquent pas sur les travaux engagés ou sous surveillance du syndic ou du mandant.

LOCATION

➤ FRAIS DE MISE EN LOCATION : HABITATION

Elle se fait en respect du DÉCRET n°2014-890 du 1er août 2014

Pour le preneur nous facturons les prestations suivantes : Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail.

Le montant de cette prestation est de :

10 Euros TTC par M2 habitables sur Strasbourg et Périphérie correspondant aux zones du marché locatif tendu selon décret.

8 Euros TTC par M2 habitables pour les zones non tendus.

Pour le bailleur nous facturons, les prestations suivantes, Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail.

Le montant de cette prestation est de :

10 Euros TTC par M2 habitables sur Strasbourg et Périphérie correspondant aux zones du marché locatif tendu selon décret.

8 Euros TTC par M2 habitables pour les zones non tendus.

➤ FRAIS DE L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX :

Elle se fait en respect du DÉCRET n°2014-890 du 1er août 2014

Le montant de cette prestation est de :

- **3 Euros TTC** par M2 habitables à la charge du preneur
- **3 Euros TTC** par M2 habitables à la charge du bailleur

PRESTATIONS HORS MANDAT

➤ IMMEUBLES:

- Prise en charge d'un dossier contentieux pour un locataire non mis en place par ALSIMMO : 10 (dix) % HT soit **12% TTC** des loyers récupérés.
- Etablissement des déclarations fiscales annuelles : 5 (cinq) % HT soit **6% TTC** des loyers déclarés.
- Récupération des ordures ménagères : forfait à 15 Euros HT soit **18 euros TTC**

➤ **FONDS DE COMMERCE, LOCAL COMMERCIAL, LOCAL PROFESSIONNEL, GARAGES et PARKING :**

- Etablissement des déclarations fiscales annuelles : 10 (dix) % HT des loyers déclarés.
- Récupération des ordures ménagères et / ou des Taxes Foncières : forfait à 30 (trente) €uros HT soit **36 euros TTC**.
- Négociation pour l'arrivée d'un nouveau locataire comprenant toutes actions à mener :

Honoraires pour location de fonds de commerce, local commercial, local professionnel, garages et parkings :

- 15% (quinze) HT soit 18%TTC du loyer annuel à la charge du preneur avec un minimum de 500 Euros HT soit 600 euros TTC (sauf garage et parkingou le minimum est de 100 Euros HT)
- Prise en charge d'un dossier contentieux pour un locataire non mis en place par ALSIMMO : 10 (dix) % HT soit **12%TTC des loyers récupérés**.

Information concernant les agences Alsimmo

ALSIMMO SAS au capital de 8000 Euros
Siège et agence à Strasbourg : 43 Rue Mélanie 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03.88.45.38.90
Email : Contact@alsimmo.com

Agence de BOECKLIN : 109 rue BOECKLIN
Téléphone : 03.67.10.10.24
Email : vente@alsimmo.com

Agence à Mutzig : 24 Route de Strasbourg, 67190 Mutzig
Téléphone : 03.67.10.10.24
Email : vente@alsimmo.com

Agence de Schirmeck : 139 Grand Rue, 67130 Schirmeck
Téléphone : 03.67.10.10.24
Email : vente@alsimmo.com

RCS de SRASBOURG TI 440962 538 -TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 74440962538
Organisme de garantie CEGC 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 92919 La Défense Cedex –
Assurance RCP : GENERALI IARD 2 rue Pillet-Will 75465 PARIS CEDEX 9
Carte n°CPI67012016000005214 délivrée par la CCI de STRASBOURG

Information concernant votre possibilité de saisir un médiateur

Pour tout litige lié à l'exécution du présent mandat, le consommateur peut saisir MEDIMMOCONSO – 1 allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44 505 LA BAULE CEDEX - www.medimmoconso.fr, médiateur de la consommation

Information concernant la collecte et l'utilisation de vos données

Les informations recueillies par le mandataire en considération du présent mandat peuvent faire l'objet d'un traitement informatique nécessaire à l'exécution de sa mission. Le mandant dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel les concernant, ainsi que celui de demander à ce que soient rectifiées, mises à jour ou supprimées les données inexactes, incomplètes ou périmées et de s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que des données à caractère personnel les concernant fassent l'objet d'un traitement. Les personnes concernées peuvent également, sans avoir à motiver leur demande, s'opposer à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale ou communiquées à des tiers à cette fin. Pour exercer ces droits, le mandant peut s'adresser à l'agence mandataire aux coordonnées ci-dessus.

La société Alsimmo peut collecter vos données y compris vos données téléphoniques qui pourraient être utilisées à l'avenir pour effectuer un démarchage téléphonique. Afin de ne pas être démarché de manière téléphonique vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste d'opposition Bloctel sur le site internet www.bloctel.gouv.fr.

Paraphe :

LISTE DES PRESTATIONS ET BARÈME DE BASE DES COMMISSIONS OU HONORAIRES DE L'AGENCE ALSIMMO EN TRANSACTION VALABLE A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE 2020

NEGOCIATION DE VENTES

Commissions TTC, calculées sur le prix de vente TTC, sur les tranches du prix de vente cumulatives

| | |
|--------------------------------|--|
| jusqu'à 100.000 Euros | 10% TTC avec un minimum de 3000 Euros TTC |
| puis à partir de 100.001 Euros | 3% TTC |

Exemple pour un bien à 550 000 euros, la commission s'élèvera à 23 500 euros TTC (10 000 euros pour la première tranche plus 13 500 euros pour la seconde tranche)

Les négociations de ventes d'immeubles par destination suivent le barème de l'immeuble concerné

VENTES DE TERRAIN

1) Commissions TTC, calculées sur le prix de vente TTC, sur les tranches du prix de vente cumulatives

| | |
|--|---|
| jusqu'à 100.000 € | 12% TTC avec un minimum de 3 000 Euros TTC |
| puis à partir de 100.001 et jusque 300 000 € | 3% TTC |

Exemple pour un terrain à 180 000 euros, la commission s'élèvera à 14 400 euros TTC (12 000 euros pour la première tranche plus 2 400 euros pour la seconde tranche)

2) Pour les terrains dont la valeur est supérieure à 300 001 euros, 6% TTC sur l'intégralité du prix.

Exemple pour un terrain à 450 000 euros, la commission s'élèvera à 27 000 euros TTC

ESTIMATIONS

Estimation écrite ou avis de valeur sommaire par écrit : 100 Euros HT soit 120 TTC

Avis de valeur détaillé avec photos et recherche diverse : Facturation au taux horaire de 100 euros HT de l'heure soit 120 euros TTC, après acceptation d'un devis estimatif préalable.

Toutes nos prestations sont payables au comptant par chèque ou virement le jour de la réalisation de cette dernière.

Paraphe :

Information concernant les Agences Alsimmo

ALSIMMO SAS au capital de 8000 Euros
Siège et agence à Strasbourg : 43 Rue Mélanie 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03.88.45.38.90
Email : Contact@alsimmo.com

Agence à Strasbourg : 109 rue BOECKLIN 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03.67.10.10.24
Email : vente@alsimmo.com

Agence à Mutzig : 24 Route de Strasbourg, 67190 Mutzig
Téléphone : 03.67.10.10.24
Email : vente@alsimmo.com

Agence de Schirmeck : 139 Grand Rue, 67130 Schirmeck
Téléphone : 03.67.10.10.24
Email : vente@alsimmo.com

RCS de STRASBOURG TI 440962 538 -TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 74440962538
Organisme de garantie CEGC 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 92919 La Défense Cedex -
Assurance RCP : GENERALI IARD - 2 rue Pillet-Will 75465 PARIS CEDEX 9
Carte n°CPI67012016000005214 délivrée par la CCI de STRASBOURG

Paraphe :